



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

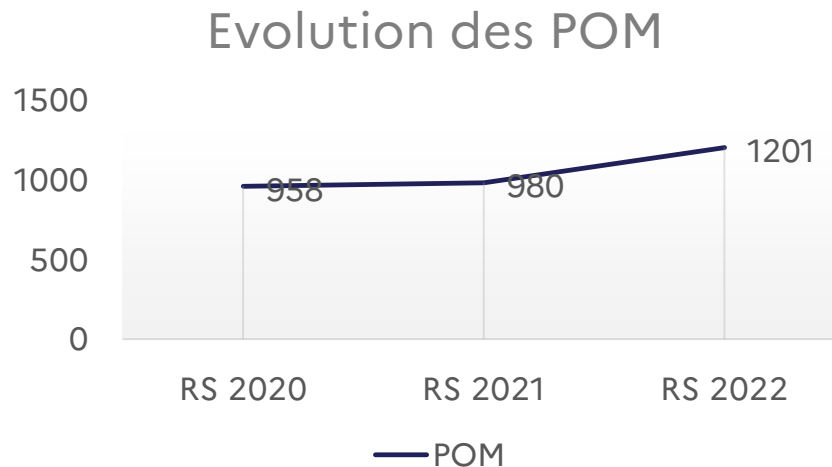
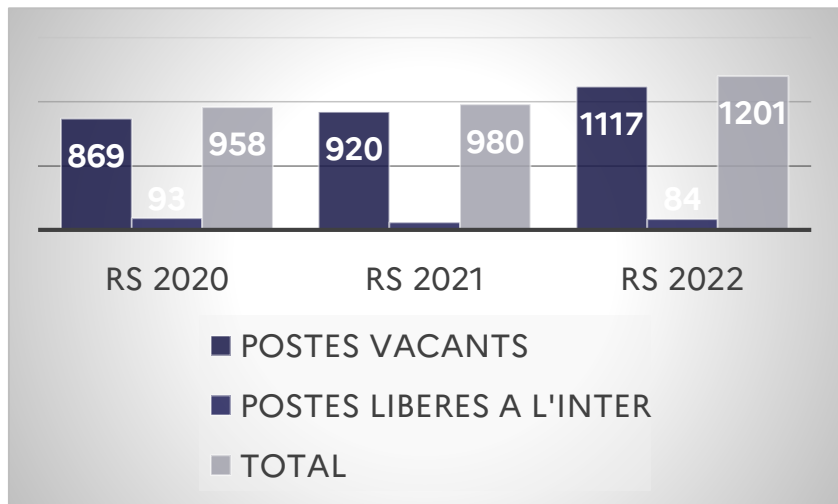
BILAN DU MOUVEMENT INTRA- ACADÉMIQUE DES PERSONNELS DU SECOND DEGRÉ PUBLIC – RENTRÉE SCOLAIRE 2022

CTA DU 17 OCTOBRE 2022

1. Les enjeux du mouvement intra-académique annuel

Les postes offerts au mouvement (POM)

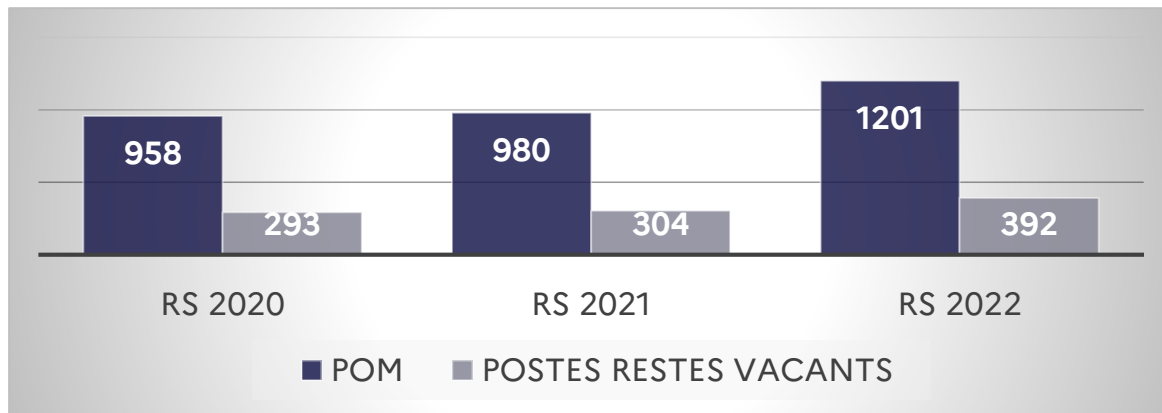
Sur le mouvement 2022, le nombre de postes offerts au mouvement (POM) en établissement s'élève à 1201, soit une augmentation de 22,5 % par rapport au précédent mouvement. A noter que 110 postes spécifiques académiques ont été offerts au mouvement ce qui reste similaire aux précédents mouvements.



La couverture des postes vacants

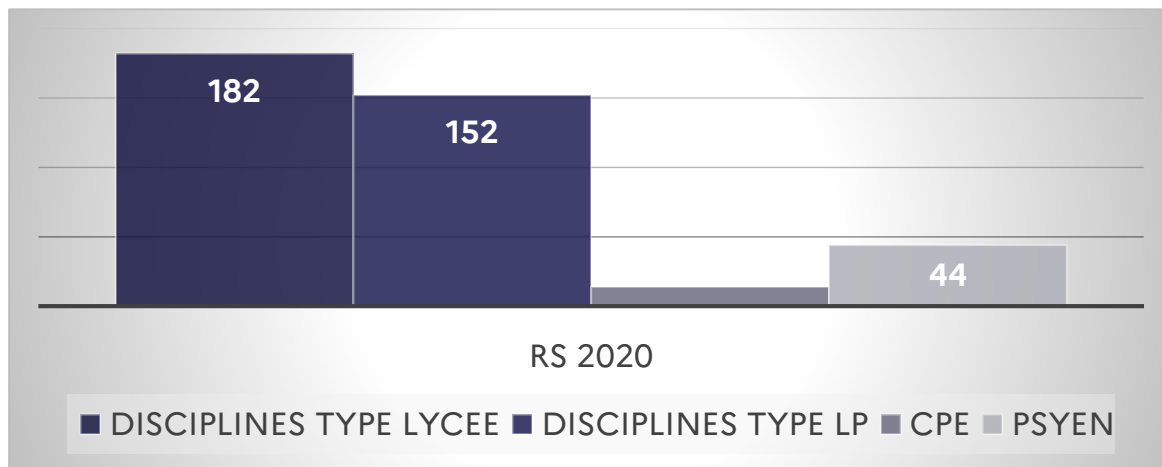
Le taux de couverture des postes offerts au mouvement s'élève à 68 % avec 392 postes qui restent vacants à l'issue du mouvement (contre 304 à la rentrée 2021). Toutefois, l'augmentation de ce nombre de postes vacants à l'issue du mouvement est à mettre en lien avec l'augmentation du nombre de postes vacants au mouvement 2022. Aussi, nous pouvons considérer une stabilité des postes vacants sur ce mouvement par rapport aux précédentes rentrées.

Ces postes vacants, transformés en besoins provisoires, ont été offerts aux TZR et aux contractuels dans le cadre de la phase d'ajustement de juillet.



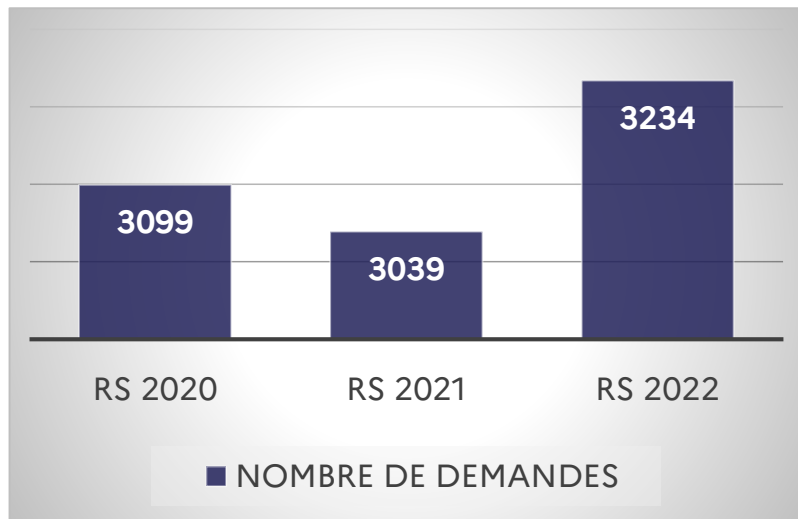
Les postes vacants (hors SPEA) après mouvement

À l'identique du mouvement précédent, nous constatons un nombre important de postes vacants à l'issue du mouvement en technologie (83), en économie et gestion (43) mais également sur le corps des psychologues de l'éducation nationale (44). Enfin pour les disciplines d'enseignement professionnel, c'est dans les disciplines Lettres-Histoire (28), Lettres-Anglais (17), Mathématiques Sciences Physiques (18) et économie et gestion (22) où nous trouvons le plus de postes vacants.

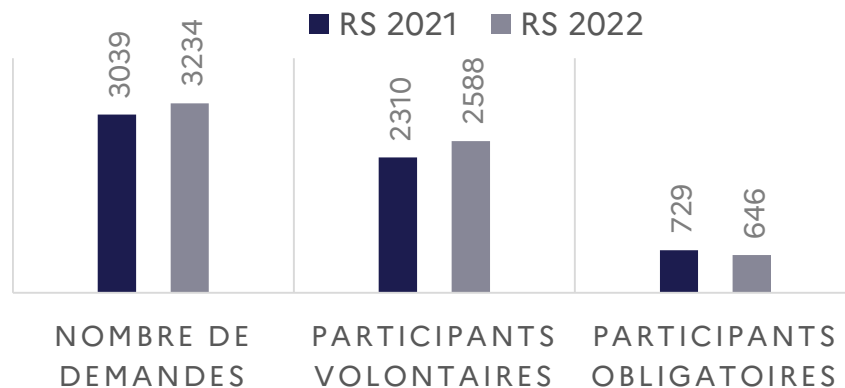


Les participants au mouvement

La participation au mouvement connaît une augmentation de plus de 6% par rapport au précédent mouvement avec 3234 demandes présentées (3118 titulaires et 116 stagiaires).

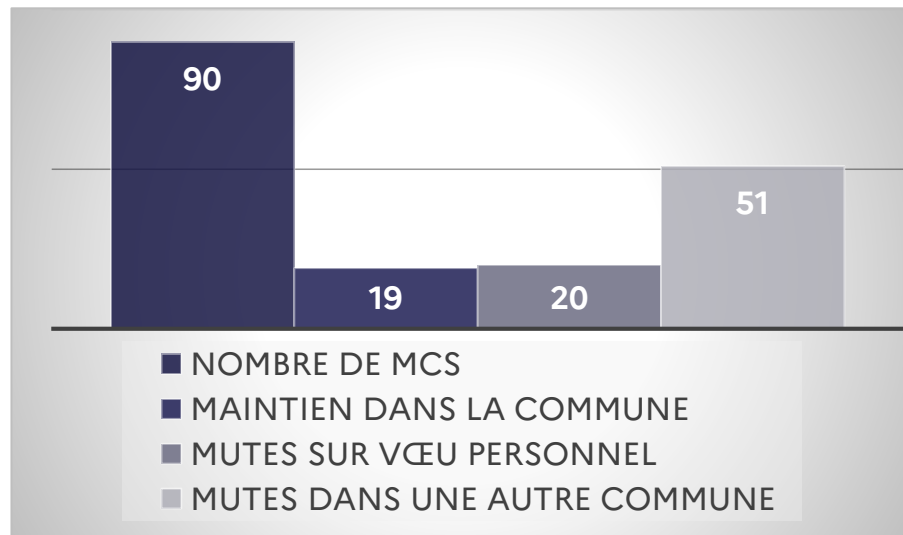


La répartition des 3234 participants est la suivante :

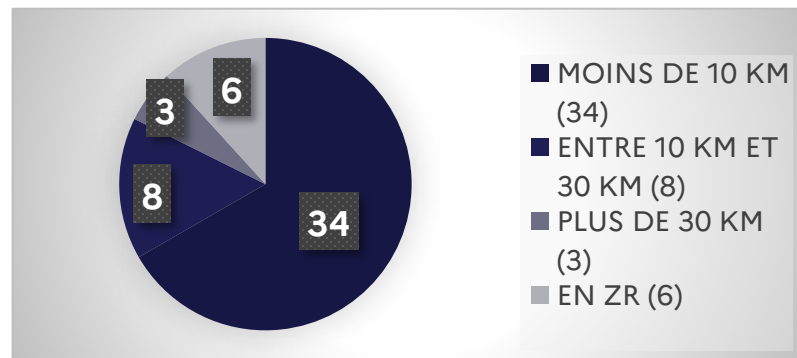


Les mesures de carte scolaire

Le nombre de mesures de carte scolaire s'élève à 90 (59 mesures en collège, 12 en lycée, 13 en LP, 2 en SEGPA, 2 en EREA et 2 circonscriptions). A noter, l'ouverture des 5 collèges dans le département de la Gironde a forcément impacté ce nombre. Les réaffectations des personnels suite à ces mesures sont les suivantes :



Outre les 39 mesures de carte mutées sur un vœu personnel ou maintenues dans la même commune, les 51 autres personnels ont été réaffectés au plus proche de leur ancien établissement dans les proportions suivantes



Les personnels mutés

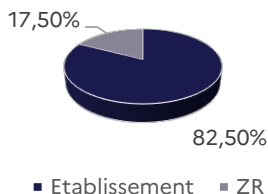
En phase 1-2 de l'algorithme et sur les 3234 demandes de mobilité, 1298 mutations ont été réalisées sur ce mouvement soit 40 %. Ce taux de mutation ne cesse d'augmenter depuis la rentrée 2020 (38% en 2020 et 39% en 2021).

A ce projet initial, il convient d'ajouter le travail d'optimisation réalisé par le service de la DPE qui a conduit à muter 79 agents supplémentaires qui porte le total des personnels mutés à 1377, soit 42,5 %.

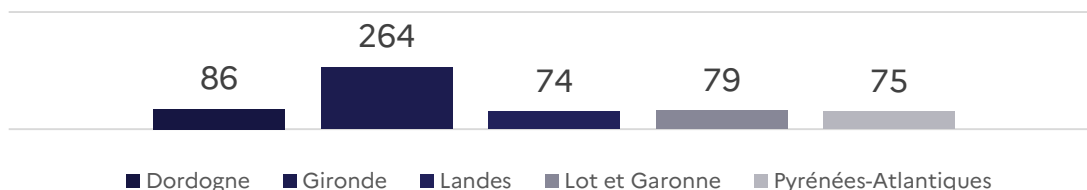
Enfin et si nous analysons les seuls participants non-obligatoires au mouvement intra-académique, nous sommes sur un taux de mutation qui s'élève à 28%.

Focus sur les affectations des entrants dans l'académie : Sur les 578 entrants, 477 sont affectés en établissement et 101 en ZR.

Répartition des entrants RS 2022

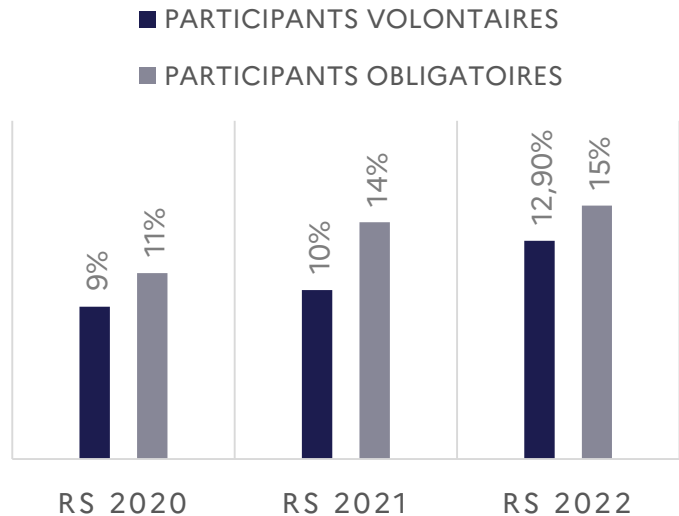


Répartition géographique des entrants

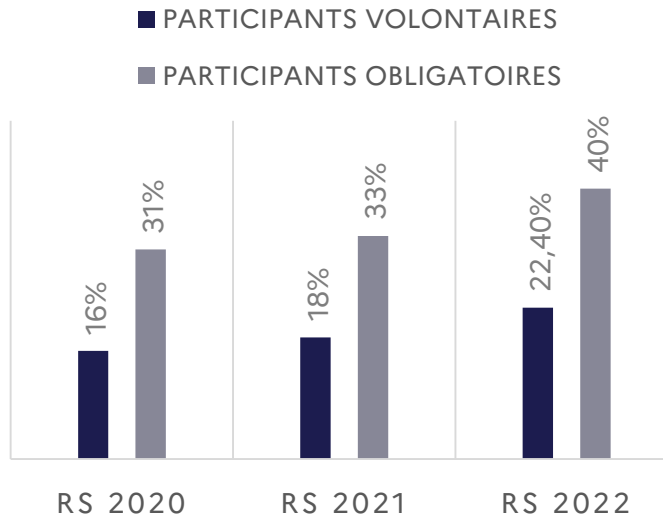


Les taux de satisfaction

Sur le 1^{er} vœu :

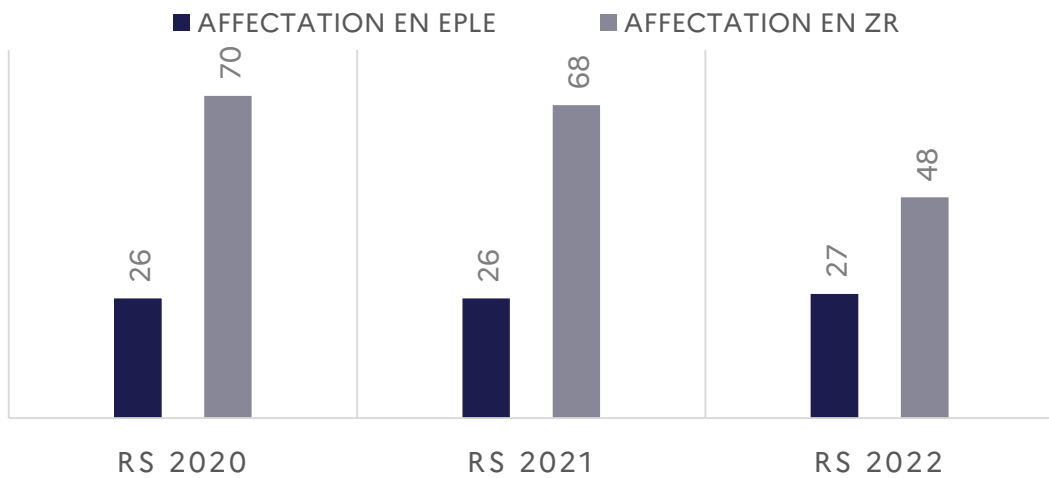


Sur les 5 premiers vœux :



La procédure d'extension

Nous constatons une diminution du nombre de mutés en extension sur ce mouvement puisque seulement 11,6% de nos participants obligatoires se voient affectés dans ce cadre (contre 15% lors du mouvement 2021).



2. Les postes à compétences particulières

Les postes à compétence ministérielle

⇒ **Le mouvement sur poste à profil (PoP)** – Nouveauté du mouvement national à gestion déconcentrée 2022

L'objectif de ce dispositif est de proposer aux personnels des postes qui requièrent des compétences, qualifications et/ou aptitudes particulières en lien avec le projet de l'établissement, les caractéristiques territoriales ou avec les missions du poste. L'intérêt de ce dispositif est de pourvoir les postes proposés au niveau national, hors barème, par des profils adaptés aux exigences du poste.

Placé au cœur du processus de recrutement, le chef d'établissement devient l'un des principaux acteurs avec l'audition des candidats (avec un représentant des corps d'inspection et l'un des ses adjoints) et surtout le classement des candidatures.

Bilan de l'expérimentation : Pour notre académie, le ministère a validé la création de 21 PoP pour lesquels nous avons réceptionné plus de 80 candidatures.

Suite à la remontée des classements des chefs d'établissement concernés, le rectorat a proposé l'affectation de 18 personnels, propositions toutes suivies par le ministère.

Seuls 3 postes restent vacants (aucune candidature réceptionnée).

⇒ **Le mouvement sur poste spécifique national**

101 mutations ont été réalisées sur ces postes à compétence particulière.

Les postes à compétence académique

Sur les 1201 postes vacants offerts au mouvement, 110 sont étiquetés SPEA (113 à la rentrée 2021).

224 candidats ont participé à ce mouvement spécifique et ont formulé au total 424 vœux.

Rappel des modalités de sélection des candidatures : Les corps d'inspection, accompagnés dans certaines situations par les chefs d'établissement, ont examiné chaque candidature et les ont classés par ordre de priorité. Les agents retenus sont affectés en dehors de toute notion de barème.

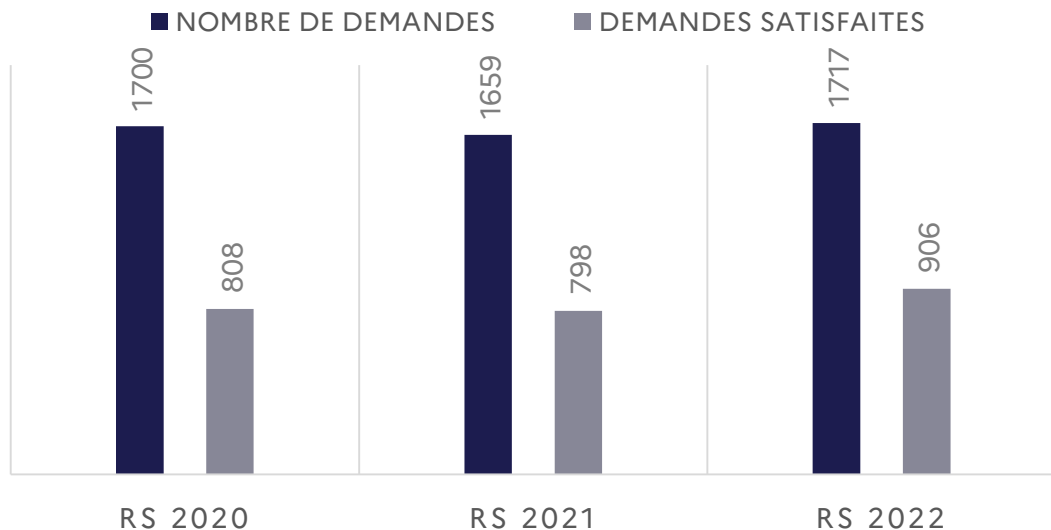
Résultat : 51 agents ont été affectés sur des postes SPEA. Par contre, nous déclarons 59 postes vacants SPEA à l'issue du mouvement, soit 15% des postes vacants.

3. Analyse de quelques éléments de barème

Le rapprochement de conjoints

Le nombre de demandes au titre d'un rapprochement de conjoints représentent 53% des demandes de mutations et reste le premier motif des demandes de mobilité.

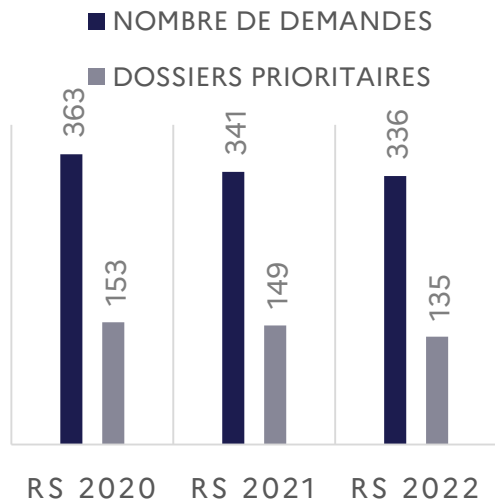
A noter, une augmentation du nombre de demandes satisfaites puisque nous franchissons le seuil des 50% satisfaits, avec 53 % de satisfaction (48% depuis 3 années).



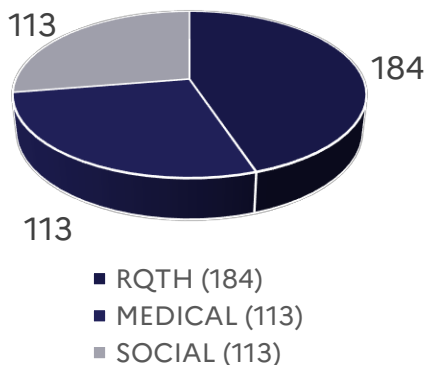
Les bonifications au titre de situations particulières

336 agents ont déposé 410 demandes d'attribution d'une bonification au titre du handicap et/ou médical et/ou social.

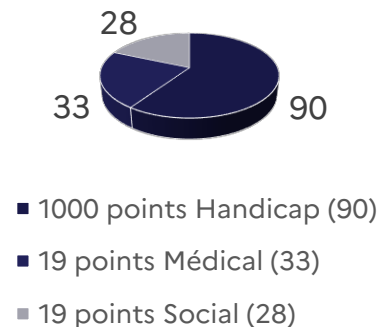
135 demandes se sont vues bonifiées dans le cadre du mouvement intra-académique après un avis prioritaire du médecin conseiller technique de la Rectrice ou de l'assistante sociale.



Répartition des demandes par type de dossiers



Répartition des avis prioritaires



16 situations cumulent les points « social » avec soit la bonification « Handicap » soit la bonification « Médical »

4. Les révisions d'affectation provisoire

Les demandes de révisions d'affectation

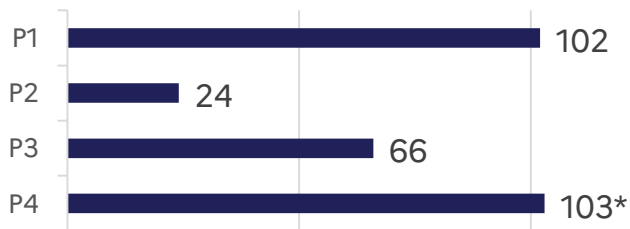
⇒ Révision d'affectation définitive

Sur les 3234 participants au mouvement, nous avons réceptionné, au moyen d'une démarche sur l'application Colibris, 215 demandes d'information ou de recours administratifs, soit 6,6% de la population totale.

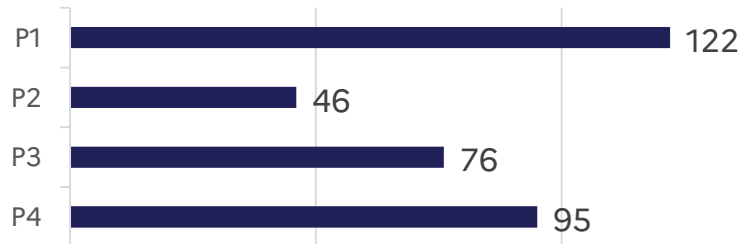
⇒ Révision d'affectation provisoire

295 demandes de révisions d'affectation provisoire ont été analysées par la DPE, dont 183 demandes vues en réunions bilatérales. Ces demandes sont en constante diminution puisque, pour mémoire, 339 demandes avaient été réceptionnées pour la rentrée 2021 et 381 pour la rentrée 2020.

Répartition des avis portés RS 2022



Répartition des avis portés RS 2021

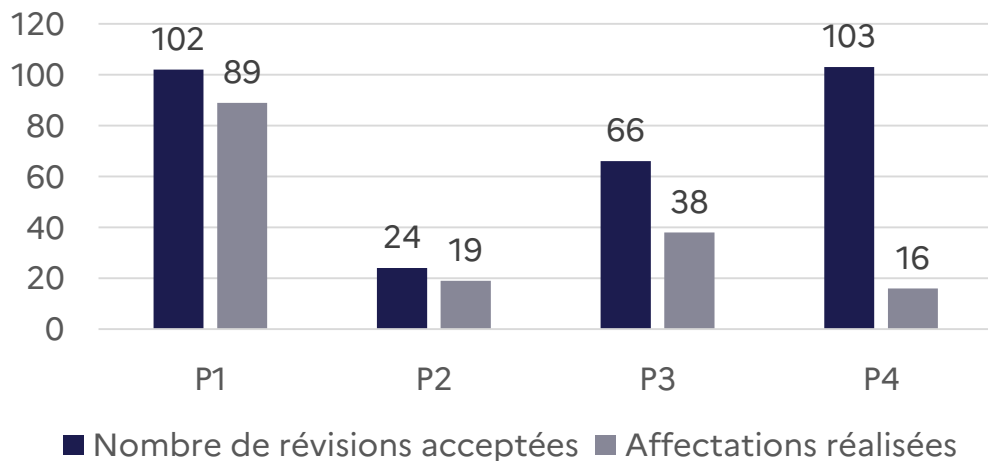


*Sur les 103 demandes classées P4, 20 sont des refus motivés par l'affectation d'un entrant dans les départements de la Dordogne et du Lot et Garonne.

Les demandes de révisions d'affectation (suite)

⇒ Bilan des affectations réalisées

Sur les 295 demandes de révisions d'affectation provisoire analysées et compte tenu des besoins de l'académie, 162 situations ont pu bénéficier de la révision d'affectation pour l'année scolaire 2022/2023, soit 54,9% des demandes. Voici la répartition :



A ce jour et pour les 103 demandes classées P4 :

- 16 agents ont bénéficié d'une révision d'affectation provisoire ;
- 5 sont en disponibilité ;
- 13 en congé (maladie ordinaire, CLM ou maternité) ;
- 85 sont en poste.

Les demandes de révision d'affectation (suite)

Flux entre départements sur les 162 révisions d'affectation réalisées (en gris, le département correspondant à l'affectation définitive quittée et en vert le département d'affectation pour l'année scolaire 2022/2023) :

	Dordogne	Gironde	Landes	Lot et Garonne	Pyrénées Atlantiques	Total
Dordogne	5	9	2	2	1	19
Gironde	5	24	6	0	7	42
Landes	0	8	20	0	23	51
Lot et Garonne	0	4	5	2	5	16
Pyrénées Atlantiques	1	4	9	0	20	34
Total	11	49	42	4	56	162